

# FICHE PROGRAMME

FORMATION (ref:RPSIV)



CONSEILS FORMATIONS

## Formation des référents harcèlement

Formation des référents harcèlement du CSE

### **Description du service :**

Le référent harcèlement sexuel est un membre du CSE, désigné pour prévenir et lutter contre les agissements sexistes, dans des entreprises de plus de 11 salariés.

Ce stage de formation référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (ou référent CSE) vous permettra de connaître le rôle exact de ce membre élu de la délégation du personnel, d'appréhender sa mission et d'identifier les moyens mis à sa disposition pour intervenir concrètement dans l'entreprise.

### **OBJECTIFS :**

- Connaître la spécificité de la mission du « Référent » dans le nouveau contexte social du CSE – ses droits et ses devoirs
- Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel et/ou d'agissements sexistes en entreprise
- Connaître les mesures et actions à mettre en place dans l'entreprise pour assurer la mission du Référent CSE
- Savoir agir et réagir face à un comportement à risque ou une situation de crise (gestion de crise)

### **CONTENU :**

- Dispositions juridiques liées au harcèlement sexuel
- Distinguer le harcèlement sexuel de la notion d'agissements sexistes
- Préciser les notions de discrimination et de harcèlement : liens et/ou différences.
- Harcèlement sexuel
- Obligation légale de sécurité de l'employeur
- Gérer l'intervention des autres acteurs de la prévention
- Obligation de nommer un Référent Harcèlement sexuel au sein du CSE
- Assurer des actions de prévention des risques professionnels

- Détecter les situations ou comportements à risque et les moyens de prévention
- Accueillir, accompagner et orienter les victimes potentielles
- Déclencher la procédure d'enquête interne CSE ou CSSCT et la mettre en œuvre
- Recourir au droit d'alerte et de retrait ou au droit d'alerte en matière de droits fondamentaux et de libertés
- Connaître les divers recours non contentieux et contentieux
- Préciser les sanctions pénales et civiles en cas de harcèlement avéré ou de harcèlement non avéré
- Intégrer les dimensions de non-assistance à personne en danger et de secret professionnel
- Définir une procédure ou des process en coopération avec l'employeur

**Validation :**

En plus de la participation active aux différents ateliers, un questionnaire (QCM) est remis aux stagiaires en fin de formation. La réussite à celui ci conditionne la remise d'une attestation individuelle de réussite à la formation.

**Public visé :**

membres élus du CSE ou de la CSSCT, DRH, acteurs de la prévention, chef d'établissement

**Prérequis :** aucun

**Durée de la formation : 14h (2 jours)**

*Training available in English*



2000 € /  
groupe



visio  
conférence